Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 035-213501034-20260721-2026072104-DE

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	DELIBERATIONS de la commune d'**EANCÉ** – 35640 Séance du 21/07/2026
Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 11	L'an 2026, le 21 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Cédric VALAIS, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 15/07/2026.
En exercice : 11	Présents : Cédric VALAIS, Marie ALONSO, Florent BONDU, Audrey GROLLEAU, Antoine MALOEUVRE, Patrice PANAGET, Elisabeth POUREAU, Emmanuel CORNUAILLE, Chérilyne PERRIN. Excusé(es) : Paul DELABESSE qui a donné pouvoir à Elisabeth POUREAU, Pélagie HONORÉ qui a donné pouvoir à Chérilyne PERRIN Absent(es) : Secrétaire de la séance : Florent BONDU

2026-07-21-04 : RAFCOM : désignation d'un représentant « Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ».

Le Maire expose au Conseil municipal ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, et notamment son IV relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

Considérant que la CLECT a pour mission d'établir, à chaque transfert de compétence entre les communes membres et l'intercommunalité, un rapport d'évaluation des charges transférées, destiné à déterminer le montant de l'attribution de compensation de chaque commune ;

Considérant qu'il appartient à chaque conseil municipal des communes membres de désigner un représentant titulaire appelé à siéger au sein de cette commission ;

Considérant qu'il convient de procéder à cette désignation par *vote à bulletin secret*, sauf décision du Conseil municipal, prise à l'unanimité, de ne pas y procéder (article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales) ;

Monsieur Emmanuel CORNUAILLE se porte candidat

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 035-213501034-20260721-2026072104-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (*10 voix pour / 1 abstention***) :**

ARTICLE 1

Désigne **Emmanuel CORNUAILLE, conseiller municipal** en qualité de représentant titulaire de la commune d'Eancé] au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

ARTICLE 2

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine et notifiée au Président de Roche aux Fées Communauté.

ARTICLE 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Pour extrait conforme,

Le registre dûment signé,

Le secrétaire de séance,
Florent BONDU

Le Maire,
Cédric VALAIS



